

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Jeudi 5 juillet 2018

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 27 juin 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 27 juin 2018

Le 5 Juillet de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à Saint Selve – Espace salle polyvalente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P (à 19h02)	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P (à 18h51)		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	E	Mme BETES	CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	A		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. MOUCLIER
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	A		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	Mme CANADA
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	A		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	E	M. CLEMENT
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P (à 18h39)				
AULANIER Benoist	E	Mme BURTIN-DAUZAN			

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CLEMENT est élu(e) secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Jeudi 5 juillet 2018

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
2018/85	Actualisation du tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
2018/86	Adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33)	Adopté à l'unanimité
2018/87	Rapport annuel relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés - Information	Les membres du Conseil en ont pris connaissance
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
2018/88	Fablab expérimentation tarifaire	Adopté à l'unanimité
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
2018/89	Signature d'une convention partenariale dans le cadre des VINITIQUES	Adopté à l'unanimité
2018/90	Tarif de participation pour le repas des entreprises et l'Arbre de Noël des entreprises de la Technopole Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2018/91	Vente d'un terrain à 3D CONCEPT - modification - Technopole Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2018/92	Vente d'un terrain à AUDIOFILS - Technopole Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2018/93	Vente d'un terrain à Fives Syleps Robotics - modification - Technopole Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2018/94	Vente d'un terrain à LOCSPORT AIR 2 JEU - Technopole Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité
FINANCES		
2018/95	Budget Annexe « Gestion Du Site» 2018 : Décision Modificative N°1	Adopté à l'unanimité
2018/96	Budget Principal 2018 : Décision Modificative N°1	Adopté à l'unanimité
2018/97	Office de Tourisme de Montesquieu : attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle	Adopté à 37 voix pour, M. MOUCLIER ne prend pas part au vote
INFRASTRUCTURES		
2018/98	Attribution de la concession de service public pour l'exploitation de l'aérodrome de Bordeaux Léognan Saucats	Adopté à l'unanimité
2018/99	Convention de financement aménagement du carrefour giratoire des Sables d'Expert	Adopté à l'unanimité
POLE VIE LOCALE		
2018/100	Subvention Association des Jeux et de la Culture	Adopté à 38 voix pour, 1 abstention (M. DUFRANC)
2018/101	Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2018-2021 / Année scolaire 2018-2019	Adopté à l'unanimité
2018/102	Lecture Publique - Équipement des bibliothèques du réseau - Demande de financements	Adopté à 38 voix pour, 1 abstention (M. DE MONTESQUIEU)
2018/103	Avenants aux conventions de mutualisation de restauration sur la période 2016/2019 pour les structures petite enfance	Adopté à l'unanimité

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Jeudi 5 juillet 2018

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2018/104	Règlement de fonctionnement des structures d'accueil collectif et familial	Adopté à l'unanimité
2018/105	Transport Scolaire - Année scolaire 2018-2019	Adopté à l'unanimité

Madame BURTIN DAUZAN accueille le Conseil qu'elle invite à voir comme une classe verte. La météo n'a pas permis de l'organiser en extérieur comme envisagé, mais Mme le Maire souhaite néanmoins que ce conseil soit un moment convivial.

Le Président procède à l'appel des conseillers.

Le Président propose comme secrétaire de séance M. CLEMENT.

Le procès verbal du précédent conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu des décisions du Président est adopté à l'unanimité.

2018/85 Actualisation du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Il y a des évolutions du tableau des effectifs à chaque conseil communautaire. Dans le détail, il s'agit notamment de remplacer un poste d'attaché territorial en poste d'ingénieur pour permettre la titularisation d'une personne du service développement économique ; et de créer un poste de directeur général des services techniques sur le grade d'ingénieur principal. M. PROD'HOMME part à la retraite, il sera remplacé par l'actuel DST de la commune de Villenave d'Ornon.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1^{er} juillet 2018 :

EMPLOI	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Assistant maternel	1	Hors filière	Hors catégorie	3 enfants sur 5 jours	Réorganisation
Adjoint technique	2	Technique	C	35/35ème	Mobilité interne

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1^{er} septembre 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Ingénieur	1	Administrative	A	35/35ème	Réussite concours
Animateur	1	Animation	B	35/35ème	
Ingénieur principal	1	Technique	A	35/35ème	Recrutement externe
DGST 40 à 80 000 habitants	1	Emploi fonctionnel		35/35ème	DGST 40 à 80 000 habitants

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Jeudi 5 juillet 2018

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1^{er} novembre 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Administrative	B	35/35ème	Réussite concours

- Décide de la suppression des emplois suivants à compter du 1^{er} juillet 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
ATSEM principal des écoles maternelles	1	Sociale	C	35/35ème	Réorganisation interne
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	Technicien	B	35/35ème	Départ à la retraite

- Décide de la suppression des emplois suivants à compter du 1^{er} septembre 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Attaché	1	Administrative	A	35/35ème	Réussite concours
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	Animation	B	35/35ème	

- Décide de la suppression de l'emploi suivant à compter du 1^{er} novembre 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Rédacteur	1	Administrative	B	35/35ème	Réussite concours

- Autorise Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habilite à effectuer les démarches nécessaires et à signer les pièces correspondantes,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de Communes de Montesquieu.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Jeudi 5 juillet 2018

2018/86 Adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33)

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

La médiation doit permettre de régler un certain nombre de litiges qui engorgent le tribunal administratif. La médiation peut s'appliquer pour les décisions individuelles et défavorables ou les refus de détachement à titre d'exemples. Elle porte sur des choses qui peuvent être discutées entre l'autorité et la personne concernée.

Une participation financière est demandée par le CNFPT pour les heures passées à la médiation des cas.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adhère à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre par la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 susvisée ;
- Autorise le Monsieur le Président à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde figurant en annexe de la présente délibération.

2018/87 Rapport annuel relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés - Information

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Cette délibération est récurrente. Sur les 150 salariés, la réglementation impose d'embaucher au moins 6 % de personnes présentant un handicap au regard de notre masse salariale. A la Communauté de communes de Montesquieu, nous dépassons les 9 %, soit 14 personnes. Nous n'avons donc rien à reverser au FIPHPH.

Le Président souhaite apporter une information complémentaire. Nous nous attachons à reclasser un certain nombre de personnes qui le demande dans le domaine administratif. Bien souvent lors de ces reclassements, nous devons faire face à des personnes qui présentent des handicaps, notamment des personnels issus des crèches.

Le Conseil communautaire prend connaissance de ce rapport.

2018/88 Fablab expérimentation tarifaire

RAPPORTEUR : M. FATH

M. FATH rappelle que la première pierre d'EUREKAPOLE a été posée en début de semaine. Dans la perspective de la livraison de ce nouveau bâtiment, la CCM doit voter des tarifs d'utilisation du fablab. Pour rappel, ce fablab a notamment pour finalité de contribuer au dynamisme de l'économie du territoire. Ce fablab sera composé de nombreuses machines qui seront mises à la disposition de porteurs de projets, de chercheurs et d'entreprises contre une participation financière.

Pour établir ces tarifs, nous sommes partis des tarifs pratiqués dans les fablabs aux alentours et nous les avons fixés un peu moins chers pour pouvoir être attractifs. Nous sommes au tout début de l'activité du fablab.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Jeudi 5 juillet 2018

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Vote les tarifs 2018 ci-annexés.
- Précise que les recettes afférentes seront inscrites au budget principal.
- Mandate Monsieur le Président pour mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018/89 Signature d'une convention partenariale dans le cadre des VINITIQUES

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE (remplacement de M. GAZEAU)

La CCM est impliquée dans les Vinitiques depuis 2012. En effet, nous participons à l'organisation de cet événement aux côtés de partenaires du développement économique et notamment le clusters INNO'VIN. Par cette délibération, il s'agit de renouveler la convention partenariale. Cet événement est un moment important qui permet de mettre en relation des professionnels de la filière vitivinicole et de se former sur des thématiques d'actualité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention partenariale jointe mise en place dans le cadre des Vinitiques avec INNO'VIN, Unitec et Digital Aquitaine
- Prévoit les montants des dépenses sur les budgets pour les 3 années.

2018/90 Tarif de participation pour le repas des entreprises et l'Arbre de Noël des entreprises de la Technopole Bordeaux Montesquieu

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE (remplacement de M. GAZEAU)

Chaque année, la CCM organise un repas et un arbre de Noël pour les enfants des salariés des entreprises de la Technopole.

Cette année, il sera demandé une participation de 10 euros pour couvrir une partie du prix des repas.

De plus, la CCM propose aux entreprises de bénéficier de chèques cadeaux d'une valeur de 20 euros par salarié.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Fixe le montant de la participation au repas des entreprises de la Technopole à 10€ par personne ;
- Autorise la contribution de chaque entreprise souhaitant faire bénéficier d'un chèque cadeau de 20 € à chacun de ses salariés à l'occasion de Noël.
Le montant payé par chaque entreprise varie en fonction du nombre de salariés ;
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent ;
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Jeudi 5 juillet 2018

2018/91 Vente d'un terrain à 3D CONCEPT – modification - Technopole Bordeaux Montesquieu

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE (remplacement de M. GAZEAU)

Le Président explique que la vente des terrains se poursuit. Par cette délibération, il s'agit de proroger une délibération qui avait déjà été prise. Cette ancienne délibération prévoyait une signature de l'acte avant le 12 décembre 2018 pour une entreprise 3D concept. Du retard a été pris et la société 3D CONCEPT n'a pas encore signé le compromis de vente et le délai ne permettra pas d'obtenir le permis avant le 12 décembre 2018.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide
 - o de vendre les parcelles cadastrées D 837 à 3D CONCEPT à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 2490m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 87 150 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
 - o de fixer la signature du compromis au plus tard le 31 juillet 2018 et la validité de l'accord jusqu'au 31 mai 2019. Dans le cas où la signature du compromis n'interviendrait pas d'ici le 31 juillet 2018, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente ;
 - o autorise le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents.

2018/92 Vente d'un terrain à AUDIOFILS - Technopole Bordeaux Montesquieu

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE (remplacement de M. GAZEAU)

L'entreprise AUDIOFILS est spécialisée dans le système de communication audio sans fil et notamment pour l'accessibilité auditive dans les lieux publics.

Cette entreprise achètera le lot 25.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide
 - o de vendre la parcelle cadastrée D 861 à AUDIOFILS à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour l'opération; d'effectuer cette cession de 2422 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 84 770 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
 - o de fixer la signature du compromis au plus tard dans les 4 mois à compter de la présente délibération et la validité de l'accord à 15 mois à compter de la présente délibération dès lors que le compromis a été signé dans les 4 mois. Il conviendra donc de signer l'acte de vente authentique avant le 5 octobre 2019.

Dans le cas où le compromis n'interviendrait pas dans les 4 mois de la présente, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente ;

- Autorise le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété et les avenants afférents si nécessaire

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Jeudi 5 juillet 2018

2018/93 Vente d'un terrain à Fives Syleps Robotics – modification - Technopole Bordeaux Montesquieu

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE (remplacement de M. GAZEAU)

Il s'agit encore d'un terrain situé sur la Technopole. Cette entreprise doit acquérir 3 lots. La signature du compromis est prévue dans quelques jours.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide
 - o de vendre les parcelles cadastrées D848, D849, D850 à FIVES SYLEPS ROBOTICS à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 15 858 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 555 030 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
 - o de fixer la signature du compromis au plus tard le 31 juillet 2018 et la validité de l'accord jusqu'au 31 mai 2019. Dans le cas où la signature du compromis n'interviendrait pas d'ici le 31 juillet 2018, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente ;
- Autorise le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents.

2018/94 Vente d'un terrain à LOCSPORT AIR 2 JEU - Technopole Bordeaux Montesquieu

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE (remplacement de M. GAZEAU)

L'entreprise LOCSPORT est actuellement installée sur la commune de La Brède. Elle est spécialisée dans la création, le développement et la mise en place d'équipements publics sportifs et ludiques. L'achat d'un terrain par cette entreprise a été validé par la commission développement économique. Par cette délibération, il s'agit d'autoriser la poursuite de cette vente.

M. LEMIRE remarque que ces ventes représentent un peu plus d'un million d'euros de recettes pour la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide
 - o de vendre la parcelle cadastrée D 990 à LOCSPORT AIR 2 JEU ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour l'opération; d'effectuer cette cession de 6176 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 216 160 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
 - o de fixer la signature du compromis au plus tard dans les 4 mois à compter de la présente délibération et la validité de l'accord à 15 mois à compter de la présente délibération dès lors que le compromis a été signé dans les 4 mois. Il conviendra donc de signer l'acte de vente authentique avant le 5 octobre 2019.
Dans le cas où le compromis n'interviendrait pas dans les 4 mois de la présente, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente ;

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Jeudi 5 juillet 2018

- Autorise le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété et les avenants afférents si nécessaire.

2018/95 Budget Annexe « Gestion Du Site» 2018 : Décision Modificative N°1

RAPPORTEUR : M. FATH

Le Président donne la parole à M. FATH qui explique que 23 000 euros vont être imputés sur le chapitre 011 du chapitre 023 pour permettre le nettoyage de la Technopole. Pour le reste, il s'agit de deux régularisations comptables.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la Décision modificative n°1 du budget annexe «Gestion du site » selon les équilibres suivants :

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
Réel	011	Charges à caractère général	61522	Prestation de service	23 000,00 €	
Ordre	023	Virement de la section de fonctionnement			-23 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					0,00 €	0,00 €
Réel	001	Résultat d'investissement reporté	001	Résultat d'investissement reporté	-7 838,42 €	7 838,42 €
	21	Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	-7 323,16 €	
Ordre	021	Virement de la section de fonctionnement				-23 000,00 €
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT					-15 161,58 €	-15 161,58 €
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL					-15 161,58 €	-15 161,58 €

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2018/96 Budget Principal 2018 : Décision Modificative N°1

RAPPORTEUR : M. FATH

Monsieur FATH précise les quelques modifications qui interviennent sur le budget principal. Tout d'abord, le programme du COTEAC s'échelonne sur les années 2018 et 2019. Le budget de ce projet a été affiné au regard des subventions attribuées par les partenaires de l'évènement.

Par ailleurs, nous avons augmenté le budget alloué aux subventions aux associations à hauteur de 6000 euros. Un nouveau partenariat se développe avec la ludothèque de l'Isle Saint Georges. Pour assurer ce partenariat, la ludothèque bénéficiera d'une subvention de 17 300 euros.

Une subvention est également prévue pour l'Office de Tourisme de Montesquieu.

Concernant l'Atlas de Biodiversité, les sommes avaient été imputées à l'investissement alors qu'elles relèvent du fonctionnement.

De plus, cette décision modificative est l'occasion de plusieurs régularisations comptables, notamment sur la dépense imprévue d'une pénalité à la CNRACL à cause d'un retard de paiement de la TP.

Concernant la section d'investissement, des crédits supplémentaires sont nécessaires pour la réhabilitation du Centre de ressources avec le lancement de la mission d'accompagnement. Le projet Haut Mega a été signé, les

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Jeudi 5 juillet 2018

travaux ont été commencés. La CCM ne commencera à payer qu'à partir de 2019. Or, nous avons prévu une provision sur le budget pour le paiement dès cette année. Or le contrat a été renégocié à la baisse avec Orange. Nous allons pouvoir réfléchir à une nouvelle allocation de ces crédits sur d'autres programmes. Des pistes ont été proposées pour la voirie qui est un poste de dépense très attendu par chacune des collectivités. De plus, des crédits supplémentaires sont nécessaires pour la construction du bâtiment EUREKAFAB pour le paiement des variantes.

Enfin, M. FATH explique qu'avec M. MAYEUX, ils ont engagé un chantier « d'accélération de la consommation des crédits d'investissement ». Ce travail consiste à proposer une méthodologie de travail au service marché et au service finances. Les premiers résultats de ce travail se font déjà ressentir et cela devrait se poursuivre. Nous attendons pour cette année des investissements bien plus substantiels que l'année dernière.

Le Président confirme que le rythme des investissements va augmenter comme vient de l'expliquer M. FATH. Par ailleurs, le Président informe que la CCM a reçu l'arrêté d'autorisation de réalisation des travaux sur les bassins versants et les digues. Il s'agit d'une très belle nouvelle pour la collectivité qui va pouvoir commencer à intervenir.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la Décision modificative n°1 du budget principal selon les équilibres suivants :

Chapitre	Chapitre libellé	Opération	Libellé opération	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général			611	Prestation de service	30 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante			6574	Subventions aux associations	17 300,00 €	
65	Autres charges de gestion courante			6574	Subventions aux associations	6 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante			657364	Subvention organisme IC	46 661,00 €	
011	Charges à caractère général			611	Prestation de service	75 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante			658	Charges diverses de la gestion courante	5 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles			678	Autres charges exceptionnelles	9 000,00 €	
74	Dotations et participations			7471	Etat		156 800,00 €
022	Dépenses imprévues					-32 161,00 €	
						156 800,00 €	156 800,00 €
20	immobilisations incorporelles	11118	Bassins versants	2031	Frais d'études	-200 000,00 €	
13	subventions d'investissement	11118	Bassins versants	1321	Subvention de l'État		-224 000,00 €
20	immobilisations incorporelles	11165	Centre de ressources	2031	Frais d'études	105 000,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	11140	Participation fibre optique	2041642	Bâtiments et installation	-550 000,00 €	
21	immobilisations corporelles	11154	Voiries	2152	Installations de voiries	550 000,00 €	
13	subventions d'investissement	11146	Digues	1321	Subvention de l'État		-260 000,00 €
21	immobilisations corporelles	11161	Eurekafab	2313	Constructions	250 000,00 €	
21	immobilisations corporelles	11150	Projets de territoires	2188	Autres immobilisations corporelles	-200 000,00 €	
020	Dépenses imprévues					-439 000,00 €	
						-484 000,00 €	-484 000,00 €
						-327 200,00 €	-327 200,00 €

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Jeudi 5 juillet 2018

2018/97 Office de Tourisme de Montesquieu : attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Comme évoqué dans la précédente délibération, les charges du personnel de l'Office de tourisme de Montesquieu ont exceptionnellement augmenté avec le départ du directeur. Il convient d'abonder le 012 du budget de l'office de tourisme pour régulariser cette dépense.

***Le Conseil communautaire, à 37 voix pour,
M. MOUCLIER ne prend pas part au vote :***

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'Office de Tourisme de Montesquieu de 46 661 €.
- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2018/98 Attribution de la concession de service public pour l'exploitation de l'aérodrome de Bordeaux Léognan Saucats

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

En complément de ce qu'a dit M. FATH au sujet des investissements, ces bons résultats attendus sont également permis par le travail des services et leur écoute attentive.

Concernant l'attribution de la concession d'exploitation de l'aérodrome, comme demandé par les services de l'État et la préfecture, la CCM a mis en place une procédure de consultation. Une seule et unique candidature a été reçue. Cette concession sera donc attribuée pour 7 ans au CABLS.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le choix du concessionnaire et l'attribution du contrat de concession de service public à l'association Centre Aéronautique de Bordeaux Léognan Saucats (CABLS)
- Approuve les termes du contrat de concession de service public à intervenir
- Autorise le Président à signer ledit contrat de concession et tout document s'y rapportant

2018/99 Convention de financement aménagement du carrefour giratoire des Sables d'Expert

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Après les ronds-points de l'échangeur de la Prade, d'autres ronds-points sont prévus pour poursuivre la sécurisation du trafic routier sur notre territoire. La méthode demeure identique et partenariale entre la CCM et le Département de la Gironde.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Jeudi 5 juillet 2018

Pour le rond-point des Sables d'expert, les travaux sont estimés à 450 000 euros. L'estimation a augmenté pour tenir compte des augmentations de prix (notamment carburants). La CCM va s'engager à hauteur de deux tiers de ce montant.

Un acompte de 30 % sera versé au début de l'opération et le solde sera payé à l'achèvement des travaux. La CCM prend à sa charge les acquisitions foncières.

Le Président ajoute, sous le contrôle de M. FATH et Mme MARTINEZ, que nous pouvons nous satisfaire de ce partenariat avec le Département pour la sécurisation des routes de notre beau territoire. D'autres opérations sont à venir : un rond-point au niveau de la sortie de la caserne des pompiers, le rond-point des Sables d'experts et un rond-point à Beautiran entre les deux ponts.

Enfin, d'autres travaux sont à l'étude notamment sur Cabanac et Villagrains.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention de participation financière pour l'aménagement du carrefour giratoire des Sables d'Expert entre la RD 1113 et la RD 108.
- Autorise les modalités de financement de cette opération à hauteur de 2/3 par la CCM, pour un montant de 450 000 € HT, et conformément aux modalités prévues dans la convention,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne réalisation de cette opération.

2018/100 Subvention Association des Jeux et de la Culture

RAPPORTEUR : Madame BURTIN DAUZAN

L'association des Jeux et de la Culture est déjà connue. Il s'agit de la Ludothèque associative qui travaille sur le territoire. Avant la création de cette ludothèque, de nombreuses réflexions avaient été menées pour répondre aux demandes des familles qui s'intensifient.

Certains allaient jusqu'à Créon pour chercher des jeux. Lorsque le projet de Ludothèque est apparu, il nous a paru plus intéressant de soutenir cette association du territoire.

Cette association a déjà proposé aux communes des soirées jeux et famille. Une subvention de 3500 euros avait déjà été versée à cette association. Ce premier partenariat permettait de faire appel à cette association pour animer des journées au sein des centres d'animation.

Depuis le début d'année, cette association a créé un emploi. Cette association souhaite développer ses actions en développant 3 appuis sur des communes du territoire afin d'offrir une gamme plus importante d'activités.

Pour ce faire, l'association demande une subvention de 34 000 euros. Néanmoins, à noter que l'activité de cette association rentrera dans le cadre du CEJ, ce qui permettra de recevoir une aide de la CAF à hauteur de 55 %, soit un coût de 17 300 euros pour la CCM.

M. DUFRANC demande ce qu'est une ludothèque. Il comprend par la présentation de Mme BURTIN DAUZAN qu'il s'agit de subventionner le fonctionnement d'une association mais quelles sont précisément les actions de cette association ?

De plus que représentent les 17300 euros dans le budget de l'association ?



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Jeudi 5 juillet 2018

Mme BURTIN DAUZAN répond qu'il s'agit d'une bibliothèque non pas avec des livres mais avec des jeux. La CAF avait identifié l'absence de ce type d'activités sur notre territoire de longue date. Le montant de la subvention sera inscrit dans le cadre du CEJ. 17 300 euros représentent 33 % du budget de l'association. Actuellement, la ludothèque fonctionne grâce aux adhésions et aux prestations qu'elle fournit sur le territoire. Derrière cette subvention, il y a aussi l'objectif de valoriser une ressource du territoire et consolider un emploi sur le territoire. Par ailleurs, cette ludothèque est innovante et son projet de développement le démontre.

M. DUFRANC insiste sur les activités de cette ludothèque, que propose t-elle ?

Mme BURTIN DAUZAN précise qu'aujourd'hui il existe deux points d'appui, un à Martillac et un à l'Isle Saint Georges. L'objectif est d'atteindre 3 ou 4 points d'appui avec entre 4 et 9 heures d'ouverture sur chaque point d'appui. Cette implantation permettra à la CCM de compléter son offre pour la petite enfance. Les RAM pourraient en bénéficier ainsi que le LAEP. De plus, cette association est intéressante pour la diversification de l'offre famille. Il y a une attente importante dans les communes de trouver des activités pour les adolescents.

M. DUFRANC n'était pas au courant de la démarche.

Mme BURTIN DAUZAN rappelle que toutes les mairies ont été destinataires d'un courrier en ce sens.

M. CONSTANT demande un complément d'information sur la montée en puissance de cette association. La participation de 34000 euros sera t-elle suffisante ?

Mme BURTIN DAUZAN répond que ce budget prend en compte 4 à 6 points d'appui sur le territoire.

Cette proposition de projet a été faite par l'association et retravaillée avec la CCM et la CAF. Mme BURTIN DAUZAN demande si certaines communes veulent témoigner du travail qui a été fait par cette association.

Mme CANADA explique que la commune de Cabanac a fait appel à cette association pour mettre en place une après-midi jeu. Une rencontre famille est également prévue. La personne en charge est très professionnelle. Les parents étaient ravis parce qu'on a pu sortir les enfants de leur tablette et de leur portable.

Mme POLSTER confirme également pour Martillac.

M. CLEMENT également pour Saucats.

Le Président remercie Mme BURTIN DAUZAN pour ces explications.

Le Conseil communautaire, à 38 voix pour, 1 abstention (M. Dufranc) :

- Décide de l'attribution d'une subvention à l'association, au titre de l'exercice 2018, selon le tableau ci-dessus et d'inscrire cette action dans le prochain CEJ 2018-2021;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de la dite subvention et à la perception de la prestation enfance-jeunesse ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget pour l'exercice 2018.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Jeudi 5 juillet 2018

2018/101 Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2018-2021 / Année scolaire 2018-2019

RAPPORTEUR : Mme BURTIN DAUZAN

Il est inutile de représenter le COTEAC. La préfiguration est terminée. Les compagnies du Chat perplexe et du Bruit du frigo ont réalisé des restitutions très intéressantes sur la manière dont ce territoire pourrait mettre en place des activités artistiques et culturelles.

Les actions du COTEAC, baptisé Chemin faisant, vont donc commencer en septembre. Les contacts ont été pris avec les établissements scolaires. Il a été décidé de travailler également sur des passerelles entre les maternelles et les primaires.

Un travail important a été mené avec le comité technique et le comité de pilotage et en étroite collaboration avec l'Iddac et la DRAC.

Le programme prévoit 3 itinéraires et une rencontre.

Ce projet permet non seulement d'aborder la question de l'éducation artistique et culturelle mais aussi de travailler sur des questions de formation auprès des personnels qui interviennent auprès des enfants et des jeunes.

L'objectif est de permettre aux agents techniques des communes d'acquérir de nouvelles compétences.

La population de notre territoire, qui très souvent vient de la ville, est très demandeuse de ce type d'action.

Le COTEAC va permettre à tous les enfants du territoire, quel que soit son lieu de résidence, de bénéficier d'une même offre artistique et culturelle. Ce projet est également en partenariat avec l'éducation nationale qui a contribué à l'élaboration de ces itinéraires.

Le coût s'élève à 60 000 euros pour ces trois itinéraires.

La CCM finance à hauteur de 29000 euros de la CCM et le reste du financement provient des subventions des partenaires.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de s'engager pour le projet ci-dessus exposé ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente et à signer tous documents afférents ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour 2018 et prévoit leur inscription pour 2019,

2018/102 Lecture Publique - Équipement des bibliothèques du réseau - Demande de financements

RAPPORTEUR : Mme BURTIN DAUZAN

Mme BURTIN DAUZAN souhaite saluer le travail qui est fait au sein de cette commission vie locale.

Lors de nombreuses réunions, les élus se sont interrogés sur la lecture publique au sein du territoire. Il y a quelques temps, les élus s'étaient même interrogés sur la construction d'une médiathèque mais le projet n'a pas abouti parce qu'il ne correspondait pas aux demandes et volontés.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Jeudi 5 juillet 2018

Dans ce projet de réseau des bibliothèques, il n'était pas question non plus d'un transfert de compétence. Il s'agissait en fait de savoir comment ensemble, le service de lecture publique peut être amélioré en capitalisant le travail des bibliothécaires qui savent déjà travailler ensemble.

Pour construire ce projet, nous sommes allés voir deux structures :

- Podensac qui a repris la compétence
- la médiathèque de Beychac et Caillau

A cette occasion, nous avons rencontré des techniciens et des élus afin de savoir comment ils fonctionnaient et déterminer ce que nous voulions pour notre territoire.

Dès le départ, les élus ont présenté une volonté forte de diversifier l'offre et d'augmenter le niveau de service. A ce titre, la CCM a reçu la Communauté de communes de la Médullienne. Leur démarche ressemble beaucoup à la nôtre.

Tout ces éléments ont déjà été présentés en Conférence des maires.

La présente délibération porte sur les investissements de ce projet. Il avait été proposé que la CCM prenne en charge les investissements informatiques pour les bibliothèques du réseau parce que les investissements sont conséquents.

Il était également ressorti des échanges la possibilité de pouvoir avoir accès, de chez soi, à l'ensemble des fonds du territoire et donc au portail mis en place.

Il a été évoqué également la circulation des documents pour répondre aux questions de mobilités importantes. A titre d'exemple, on habite Saint-Selve mais la bibliothèque de la commune n'a pas le livre que l'on souhaite, est-il possible d'aller le chercher à Martillac ? Oui par le biais d'une carte unique. Cette idée a convaincu.

Depuis, nous avons travaillé sur les valeurs du réseau qui trouvent trois fondements principaux :

- 1) la bibliothèque est un lieu de vie
- 2) la bibliothèque est un lieu accessible à tous
- 3) la bibliothèque est un lieu d'accomplissement personnel

Sur cette base, de nombreux moyens vont être mis en œuvre : un portail, une carte unique et la mise en place d'une navette entre les équipements.

Le financement proposé ce soir par la délibération est partagé par plusieurs entités et notamment le Département et l'État (DRAC).

M. FATH rappelle que le Département de la Gironde est extrêmement favorable à ce type d'initiative. Il s'agit d'un travail conséquent qui mérite d'être félicité. De plus, ces projets sont la plupart du temps partenariaux, ce qui les rend d'autant plus intéressants.

La construction d'une politique culturelle est nécessaire à notre société. Ces délibérations marquent un souhait fort que nous avons tous pour que notre territoire soit un lieu de bien vivre.

Le Président ajoute que ce sont des dossiers compliqués, que Mme BURTIN DAUZAN, en tant que Vice-Présidente, mène avec beaucoup d'efficacité.

M. DUFRANC répond que tout le monde est d'accord sur l'intérêt d'attribuer des moyens à la culture. Néanmoins, se posent des questions pratiques sur la mise en place de ce réseau notamment concernant la circulation physique des livres. Que se passera t-il si tout le monde veut les mêmes ouvrages ?

Mme BURTIN DAUZAN répond qu'une coordinatrice a été embauchée depuis le 1^{er} septembre 2017 à cet effet.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Jeudi 5 juillet 2018

M. DUFRANC demande si le coût de la navette est prévu dans ce budget ?

Mme BURTIN DAUZAN rappelle que pour le réseau des bibliothèques, plusieurs informations ont été faites en commission et en Conférence des maires. Pour répondre à la question des fonds, il existe une réflexion sur la possibilité de renforcer les fonds des bibliothèques communales par la CCM. Ce sont des choses qui sont encore en discussion.

Le réseau est en construction et l'objectif est bien de réfléchir à comment ensemble on peut améliorer le service.

Parmi les réflexions, se pose aussi la question des horaires d'ouverture. Est-il possible d'imaginer qu'une bibliothèque ne soit pas ouverte un samedi matin ?

Par ailleurs, la navette est un outil qui fonctionne très bien sur d'autres territoires.

Néanmoins, M. DUFRANC insiste sur le fait que ce sont des dépenses supplémentaires.

De plus, il n'a pas d'avis particulier sur ce réseau parce qu'à La Brède, il y a une bibliothèque associative.

Mme BURTIN DAUZAN rappelle qu'à la CCM il y a 10 bibliothèques municipales et 2 associatives. Mais la Médullienne n'était composée que d'associations.

Mme POLSTER reprend la question de M. DUFRANC sur les navettes et ajoute qu'elle a entendu dire que pour rentrer dans le réseau, il faudrait passer à la gratuité.

Mme BURTIN DAUZAN répond que cette question a effectivement été travaillée et préconisée dans les groupes de travail. Une étude sur les avantages et inconvénients de la gratuité a également été menée.

Par ailleurs, pour appartenir à un réseau, il faut partager les mêmes valeurs. Néanmoins, la gratuité est mise en discussion, de la même façon que les horaires d'ouverture. D'autre part, les communes qui ont appliqué la gratuité ont vu leur fréquentation augmenter.

Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC interpelle la Vice-Présidente sur la gratuité au regard du dernier compte-rendu qu'elle lit à voix haute. La gratuité semble bien avancée.

Mme BURTIN DAUZAN répond que c'est effectivement le cas parce que nos bibliothèques sans le soutien de Biblio-gironde, ne pourraient pas exister. L'offre numérique de Biblio-gironde est aujourd'hui méconnue et elle est gratuite pour tous les adhérents.

M. DUFRANC répond sur la gratuité que lorsqu'une bibliothèque est associative, ce n'est pas à la commune de décider.

La question de la gratuité peut s'appliquer pour tout. Or, il y a une philosophie inverse à La Brède, où l'on considère qu'il faut un effort consenti pour tout service public rendu.

M. FATH donne lecture de la position de M. JUPPE dans le cadre du réseau des bibliothèques de la Métropole qui retient la gratuité comme un élément de cohésion sociale.

Le Président trouve qu'il est normal que dans un compte-rendu, il fasse état de ce qui a été dit, quand bien même l'idée ne soit pas complètement consensuelle. En tout état de cause, le Président se réjouit de cette implication des élus.

Le Président rappelle que ce travail est mené par le binôme de Mme BURTIN DAUZAN et M. CLEMENT.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Jeudi 5 juillet 2018

***Le Conseil communautaire, 38 voix pour,
1 abstention (M. DE MONTESQUIEU) :***

- Décide d'approuver le projet ci-dessus exposé ainsi que le plan de financement;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente et notamment à solliciter l'aide financière du Département, ainsi qu'à signer tous documents afférents ;
- Prévoit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour 2018

2018/103 Avenants aux conventions de mutualisation de restauration sur la période 2016/2019 pour les structures petite enfance

RAPPORTEUR : Mme BURTIN DAUZAN

Sur les 7 structures multi-accueil que compte la CCM, certains proposent la fabrication de repas, d'autres font appel à des cuisines de fabrication.

M. MAYEUX signale une erreur de frappe, il faut retirer « communauté de communes » de Léognan et de Martillac.

Le Président demande à ce que ce soit modifié.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions 2016/2019 et tout document y afférent ;
- Autorise Monsieur le Président à mener toute action permettant de mettre en œuvre la présente délibération ;

2018/104 Règlement de fonctionnement des structures d'accueil collectif et familial

RAPPORTEUR : Mme BURTIN DAUZAN.

Par cette délibération, la CCM présente son règlement de fonctionnement qui s'enrichit et se modifie au fil des années afin de faire évoluer les relations avec les familles.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le règlement de fonctionnement des structures d'accueil collectif et familial, selon le projet exposé ci-dessus et le document annexé
- Autorise Monsieur le Président à diffuser ce règlement de fonctionnement aux personnels en charge de l'accueil de la petite enfance, aux parents et aux partenaires institutionnels.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Jeudi 5 juillet 2018

2018/105 Transport Scolaire - Année scolaire 2018-2019

RAPPORTEUR : Mme BURTIN DAUZAN

Les familles payaient 132 euros les années précédentes. Pour la prochaine année scolaire, la part des familles passera à 136 euros. Pour rappel, c'est désormais la Région qui est compétente en matière de transport scolaire (auparavant le Département).

Par ailleurs, la Vice-Présidente insiste sur le fait que les 136 euros ne comprennent que la part familiale et non le coût réel qui dépasse les 1 000 euros par enfant et par an. De plus, avec cette carte de transport, les enfants peuvent bénéficier de l'offre Transgironde en dehors des horaires d'école.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Fixe la part familiale des transports scolaires à 136 € dès l'année scolaire 2018-2019 ;
- Autorise Monsieur le Président à communiquer sur ce tarif, et à mener toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente ;
- Autorise la diffusion du règlement intérieur du Transport scolaire aux usagers et leurs parents.

Mme BURTIN DAUZAN remercie pour la présence et propose de partager un verre de l'autre côté du rideau.

Levée de la séance à 20h15.